

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 18 avril 2023

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 12/04/2023

Présents : 15

Dont Présents non votants : 0

*L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS*

Représentés : 3

**Présents :** Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Josian CABROL, Mariette COMBES, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR, Béatrice TÉROL, Didier VORDY

Votants: 18

Pour: 18

Contre: 0

**Représentés:** Jean-Luc FALIP par Marie-Pierre PONS, Marie-Line GÉRONIMO par Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS

Abstentions: 0

**Présents non votants :**

**Excusés:** Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Jacques SOULIGNAC, Philippe VIDAL

**Absents:**

**Objet: Adoption du compte administratif 2022**

Le Président donne acte du compte administratif annexé au présent rapport et pouvant se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	99 956.85			516 767.82	99 956.85	516 767.82
Opérations exercice	839 099.35	788 738.53	2 461 600.91	2 460 852.42	3 300 700.26	3 249 590.95
<b>Total</b>	<b>939 056.20</b>	<b>788 738.53</b>	<b>2 461 600.91</b>	<b>2 977 620.24</b>	<b>3 400 657.11</b>	<b>3 766 358.77</b>
Résultat de clôture	150 317.67			516 019.33		365 701.66
Restes à réaliser	3 247.00	25 655.00			3 247.00	25 655.00
<b>Total cumulé</b>	<b>153 564.67</b>	<b>25 655.00</b>		<b>516 019.33</b>	<b>3 247.00</b>	<b>391 356.66</b>
Résultat définitif	127 909.67			516 019.33		388 109.66

Le Président demande à l'assemblée de :

- constater, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- voter et arrêter les résultats définitifs, tels que résumés ci-dessus ;
- bien vouloir l'autoriser à signer tous documents relevant de cette décision.

Conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, Le Président quitte la salle et Mme Marie-Pierre PONS demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Oui l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Comité Syndical constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et autorise Monsieur le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 18 avril 2023

Le Président,  
Jean ARCAS

